



**NAMUR
CAPITALE**

D.V.P.

Département des Voies publiques
SERVICE TECHNIQUE VOIRIE

ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR

Formulaire de demande

→ À **COMPLÉTER** et à **TRANSMETTRE** au service technique de la voirie

N./Réf. : Version 1.1 – Avril 2023

Adresse : Rue des Phlox 28 à 5100 NAMUR (Naninne)

Tél. : 081/24.86.54 - Mail : voirie.technique@ville.namur.be

Objet : Formulaire de demande d'isolation d'un bâtiment par l'extérieur avec débordement sur ou au-dessus du domaine public communal et/ou de la voirie communale

Le présent formulaire s'inscrit dans le cadre de la procédure et des prescriptions reprises dans les documents suivants Isolation par l'extérieur : **Procédure de demande**, informations urbanistiques et prescriptions techniques générales Voirie communale : Création, modification et suppression, avec ou hors permis d'urbanisme, d'urbanisation ou unique

Coordonnées de contact du (des) demandeur(s)

Nom(s) et prénom(s) propriétaire(s) :

Adresse :

Téléphone / Gsm : Mail :

Adresse du bien faisant l'objet de la demande

Rue et n° : Localité :

Choix de l'occupation souhaitée du domaine public et/ou de la voirie¹ (indépendamment de la nécessité d'un permis)

- Occupation **précaire** (permission de voirie)
- Occupation **définitive** (rachat et/ou modification de voirie)

Choix de la jonction entre le nouveau parement isolant et le revêtement « public » existant²

- Arrêt du nouveau parement à 30cm du sol
- Réalisation d'une « plinthe isolante »³
- Pas d'application

Renseignements techniques préalables à joindre au présent formulaire

- Photographies de la (des) partie(s) du bâtiment concernée(s) par la demande : vue(s) d'ensemble de face, vue(s) d'ensemble de biais (gauche et droite), vue(s) de tout détail utile ;
- Composition précise, types de matériaux et épaisseurs, du nouveau parement isolant envisagé ;
- Épaisseur(s) globale(s) du débordement souhaité ;
- Si possible, plans et/ou croquis de l'aménagement envisagé.

RGPD : Je consens au traitement de données à caractère personnel par la Ville de Namur collectées par le biais du présent formulaire dans l'unique but des finalités décrites ci-dessus. Tout traitement de données à caractère personnel initié par la mise en œuvre du présent formulaire est réalisé dans le respect de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, notamment, le Règlement (UE) du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Date : Signature(s) :

¹ Biffer la mention inutile | Les précisions relatives aux types d'occupation possibles du domaine public communal et/ou de la voirie communale sont reprises dans le document : « Isolation par l'extérieur - Procédure de demande ».

² Biffer la mention inutile

³ Les précisions relatives aux possibilités de jonction entre le nouveau parement isolant et le revêtement « public » sont reprises dans le document : « Isolation par l'extérieur – Prescriptions techniques générales ».